



Apprentissage en Pharmacie 4 (FORAP4)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Code du module | FORAP4 |
| Unité capitalisable | Vente spécialisée et marketing (VESPE) |
| Méthodes d'évaluations fixés | 1 |
| Métier / Profession | Assistant en pharmacie |
| Diplôme / Certificat | Diplôme d'aptitude professionnelle |
| Méthodes d'évaluation | Commande, Entretien professionnel, Portfolio |

Grille d'évaluation du module en entreprise

| | |
|---|--|
| 1 | <p>L'apprenti est capable de gérer correctement une commande.</p> <p>Obligatoire</p> |
| | <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti connaît les dispositions internes pour la préparation d'une commande.• L'apprenti gère la commande dans les conditions internes en vigueur au sein de l'entreprise.• L'apprenti se sert des différents outils de communication (fax, Internet, téléphone). |
| | <p>Socles</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti connaît les dispositions internes.• L'apprenti a correctement géré la commande sous guidance.• L'apprenti s'est correctement servi des outils de la communication moderne dans des circonstances quotidiennes. |

2

L'apprenti est capable d'effectuer une vente avec conseil.

Obligatoire

Indicateurs

- L'apprenti prend connaissance du souhait du client.
- L'apprenti conseille correctement le client.
- L'apprenti accomplit intégralement toutes les étapes de la vente.
- L'apprenti exécute correctement l'ordonnance médicale.
- L'apprenti explique globalement les particularités et la manipulation des produits traités au cours théoriques à l'école.
- L'apprenti attribue les produits à leur indication thérapeutique.
- L'apprenti observe les règles de la discrétion.

Socles

- L'apprenti a correctement pris connaissance du souhait du client.
- L'apprenti a dispensé des conseils adaptés aux besoins du client.
- L'apprenti a correctement accompli les étapes requises pour la vente.
- L'apprenti a tenu compte des dispositions légales.
- L'apprenti a respecté l'ensemble des étapes requises pour l'exécution correcte de l'ordonnance médicale.
- L'apprenti a correctement expliqué les principales particularités des produits.
- L'apprenti a correctement manipulé les produits.
- L'apprenti a correctement attribué les produits à leur indication thérapeutique.
- L'apprenti a respecté les règles de la discrétion.

3

L'apprenti est capable de rechercher des informations à propos des classes pharmacothérapeutiques des médicaments.

Obligatoire

Indicateurs

L'apprenti recherche des informations à propos des classes pharmacothérapeutiques des médicaments.

Socles

- Les informations recherchées sont dans l'ensemble correctes.

4

L'apprenti est capable de se rendre compte des limites de ses compétences et de demander une assistance en conséquence.

Obligatoire

Sociale et personnelle

Indicateurs

- L'apprenti dispense des informations au sujet des limites des compétences d'un assistant en pharmacie.
- L'apprenti demande une assistance en cas de besoin.

Socles

- L'apprenti connaît les limites des compétences d'un assistant en pharmacie.
- L'apprenti sait demander une assistance appropriée en cas de besoin.

5

L'apprenti est capable de gérer les informations internes ainsi que l'entretien de vente avec la discrétion de rigueur.

Sélective

Sociale et personnelle

Indicateurs

- L'apprenti connaît et respecte les règles de la discrétion et du secret professionnel.

Socles

- L'apprenti a respecté les règles de la discrétion et du secret professionnel.

6

L'apprenti est capable de documenter ses expériences d'apprentissage.

Sélective

Sociale et personnelle

Indicateurs

- L'apprenti alimente régulièrement le carnet d'apprentissage.

Socles

- L'apprenti a régulièrement alimenté le carnet d'apprentissage.
- L'apprenti a veillé à ce que les données soient complètes.

7

L'apprenti est capable de présenter les produits de manière à encourager les ventes.

Sélective

Sociale et personnelle

Indicateurs

- L'apprenti applique les principes du marketing.

Socles

- L'apprenti a appliqué les principales règles du marketing.

Nombre de compétences sélectives à évaluer: 1/3

Nombre de compétences obligatoires à évaluer: 4